



GENERALISATION DU CONTROLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI : UNE ACTION VICTORIEUSE CONTRE UNE DIRECTION TROMPEUSE

Aujourd'hui 9 juillet, nous étions une centaine – chômeurs, précaires, intermittents, intérimaires et salarié-es de Pôle emploi – à venir manifester notre opposition au projet de généralisation du contrôle des demandeurs d'emploi.

Le 20 mai dernier, le conseil d'administration de Pôle emploi avait adopté le **déploiement de 200 conseillers pour le contrôle des chômeurs**. Ce projet de généralisation et d'intensification du contrôle des chômeurs était présenté ce jour jeudi 9 juillet 2015 au Comité central d'établissement de Pôle emploi.

Le collectif unitaire – réunissant AC, MNCP, Apeis, la CIP, le DAL, SNU Pôle emploi, SUD culture et SUD emploi – a interpellé dès 8 heures 30 les élu-es du Comité central d'établissement et les membres de la Direction générale de Pôle emploi.

Mais la Direction générale de Pôle emploi a préféré faire appel aux forces de l'ordre et la centaine de manifestants présents ont été violemment évacués vers 10 heures 30.

En revanche, les élu-es du Comité central d'établissement, à la demande des syndicats SNU Pôle emploi et SUD Emploi ont demandé une suspension de séance et à ce qu'une délégation des associations de chômeurs et précaires soit reçue par la Direction générale.

Notre action, malgré la violente répression dont elle a été l'objet, a néanmoins été un franc succès puisque la quasi-totalité des organisations syndicales ont voté contre le déploiement des 250 conseillers dédiés au contrôle et à la criminalisation des demandeurs d'emploi.

Notons en revanche que la CFDT et la CGC sont les seules organisations à avoir voté pour le contrôle des chômeurs.

La Direction générale reste toutefois décidée à déployer ces corps de contrôleurs. Elle l'a réaffirmé haut et fort devant les élu-es CCE pourtant majoritairement contre, ainsi qu'à la délégation des associations reçues dans la morgue et le mépris.

NOUS AVONS NOUS-MEME RAPPELE HAUT ET FORT QUE NOUS CONTINUERONS A NOUS OPPOSER AUX PROCEDURES DE CRIMINALISATION, AUX MESURES DE CULPABILISATION ET A LA GENERALISATION DU FLICAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI.

LA LUTTE NE FAIT QUE COMMENCER.

PARIS, 9 JUILLET 2015